

S.P.A. DU CHABLAIS

Société Protectrice des Animaux du Chablais

Chenil/Fourrière – Rte de la Versoie- Le Genevray - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. : 04 50 70 26 54
e-mail : spaduchablais@wanadoo.fr - site internet : www.spaduchablais.asso.fr

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 29 JUIN 2007 – PROCES VERBAL

La réunion a débuté à 19h45	<u>Membres du Conseil d'Administration :</u> Patricia Dolciani, Présidente, présente Chantal Dubouloz, Trésorière, présente Marinella Emery, Secrétaire, présente Marcelle Bernot, Dr Roger Bétend, Jean-Luc Robier, membres, présents
Membres totaux présents : 37	
Représentés : 14	
Pouvoirs en blanc : 35	
Pouvoirs annulés : 17	

RAPPORT MORAL

Après les remerciements d'usage, la Présidente donne lecture de son rapport moral. Elle indique que le déménagement de l'ancien refuge vers le nouveau (dit provisoire) et mis à notre disposition par le SERTE a eu lieu début février 2007, avec beaucoup de retard. La SPA est actuellement installée vers le nouveau contournement de Thonon, dans un endroit pour l'instant en plein travaux mais relativement calme par rapport à la déchetterie et ses va-et-vient permanents de voitures, camionnettes et camions. Une nette amélioration du comportement de nos chiens a pu être constatée : ils sont tous beaucoup moins excités, aboient moins et se tiennent plus tranquilles. Le refuge n'est pas en soi mieux que l'autre (tout partait à vau-l'eau, était rouillé, abîmé, dégradé) mais il a au moins l'avantage d'être neuf et propre. Il y a bien sûr des aménagements à faire, que nous entreprenons petit à petit avec l'aide des bénévoles. **Nous comptons d'ailleurs sur les adhérents pour donner de temps à autre un coup de main.** Il est prévu de construire d'autres box avec les anciennes grilles récupérées. Par ailleurs, la SPA est actuellement en pourparlers avec le conseil général pour obtenir un terrain adjacent au refuge afin d'en faire un parc d'ébats. Il s'agit de 3000 mètres carrés, qu'il faudra bien sûr clôturer. **Les dons et les coups de main seront donc les bienvenus.** Nous comptons beaucoup sur cette réalisation qui permettra aux chiens de vivre au refuge dans de très bonnes conditions, avec la possibilité d'être en liberté et de s'ébattre dans la verdure plusieurs heures par jour.

En conclusion, même si le nouveau refuge n'est pas un 4 étoiles (et loin de là, certains aménagements étant complètement ratés, comme par exemple l'écoulement des eaux usées ou le choix des toits en tôle) la SPA est globalement satisfaite d'avoir pu quitter les anciens locaux pour emménager dans de nouveaux.

Bien sûr, de nombreux problèmes persistent, comme par exemple la maltraitance dont parlera plus tard Jean Luc Robier, enquêteur et membre du CA. Un appel est lancé aux adhérents pour s'investir davantage au sein de l'association car le besoin de bénévoles pour les enquêtes et en tant que famille d'accueil est permanent. Merci aussi de penser aux pensionnaires par l'intermédiaire de dons, en liquide ou en nature (couvertures, nourriture, paniers, etc) qui sont très utiles et très appréciés. Au nom de tous ses protégés, la SPA adresse ses remerciements.

STATISTIQUES

En 2006, le nombre de chiens accueillis à la SPA est inférieur à 2005. Cela s'explique en partie par le fait que la SPA dispose de peu de box et qu'un certain nombre doivent rester libres pour la fourrière. Le refuge a donc dû refuser certains abandons, mais a par contre mis à disposition de l'espace sur son site internet et a fait diffuser gratuitement des annonces dans la presse, qui est chaleureusement remerciée, pour pouvoir placer ces animaux. Environ une trentaine de chiens ont pu trouver une nouvelle famille de cette manière, sans passer par l'association. En ce qui concerne les chats les statistiques restent stables.

	2005	2006	2005	2006
STATISTIQUES	CHIENS	CHIENS	CHATS	CHATS
Fourrière	160	160	77	228
Abandons	124	65	245	98
Total	284	225	322	326
Repris par propriétaire	85	61	9	15
Adoptés	202	155	323	285
Total	287	216	332	300

S.P.A. DU CHABLAIS

Société Protectrice des Animaux du Chablais

Chenil/Fourrière – Rte de la Versoie- Le Genevray - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. : 04 50 70 26 54
e-mail : spaduchablais@wanadoo.fr - site internet : www.spaduchablais.asso.fr

APPROBATION DES COMPTES

Les comptes sont présentés par Chantal Dubouloz, Trésorière. Le bilan peut être consulté au refuge, sur demande.

Les recettes de trésorerie se sont élevées en 2006 à 122 262 € contre 152 034 € pour 2005. Les recettes 2005 enregistreraient un legs de 90 715 €, alors que pour 2006, seule une recette exceptionnelle de 10 758 € concernant la vente d'un bien légué a pu être constatée.

Les recettes se décomposent en trois parties :

1. Les recettes liées aux activités d'adoption, d'adhésion et activités complémentaires (vente calendriers, etc) représentent cette année 47 277 €, soit en valeur relative 39 % de nos entrées (contre 41 % pour 2005).
2. Les dons et subventions représentent 61 909 € et génèrent 53 % des produits.
3. Les legs ou les ventes des biens légués, ainsi que les intérêts des placements représentent 8 % des entrées et s'établissent à 13 076 €.

Ainsi, il est constaté, comme d'habitude, que les entrées de trésorerie dépendent principalement de la générosité des donateurs.

Dans le détail, les activités traditionnelles d'adoption, d'adhésion sont en net recul. Elles régressent de 15 760 € par rapport à 2005 et c'est surtout la baisse des adoptions pour 12 360 € qui s'avère préoccupante. Heureusement cette baisse est compensée par la générosité des particuliers dont l'augmentation des dons est de 8 320 € par rapport à 2005, et aussi par l'aide de « 30 millions d'Amis », qui, cette année nous a gratifié de 7 340 € (paiement facture vétérinaire et nourriture).

Les charges principales sont les soins vétérinaires et les charges liées aux salariés. Les frais vétérinaires sont de l'ordre de 42 104 € et sont très largement supérieurs à nos recettes d'adoption (33 079 €). Cela comprend aussi toutes les stérilisations et castrations effectuées sur des chats sauvages remis sur site et qui, en principe, devraient être prises en charges par les communes concernées. Les charges salariales quant à elles restent stables.

Ainsi, le résultat d'exploitation, sans tenir compte du bien légué (10 758 €), est déficitaire d'environ 9 000 €, à peu de chose près le même résultat qu'en 2005. Le résultat net global est positif de 1 618 €.

Ceci montre bien à quel point l'équilibre de l'association dépend de la générosité de tous. En témoigne, le niveau de notre trésorerie qui, à 178 000 €, confère à notre association une totale autonomie financière.

Les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

CHANGEMENT STATUTS

Compte tenu des frais de fonctionnement de plus en plus lourds, il est proposé de porter la cotisation de 16 à 20 €, ce qui a été approuvé à l'unanimité.

VENTE IMMOBILIER ET LEGS

Il est indiqué que M. Delvigne, qui occupait l'appartement légué à la SPA par sa concubine Mme Vermeesch, est décédé en début d'année. Cet appartement situé Place des Arts à Thonon est maintenant proposé à la vente, auprès de l'agence Barnoud. Quand l'association est entrée en possession de ce bien, le 1^{er} avril 2003, il avait été estimé à 152 000 €. Il devrait maintenant pouvoir se vendre à environ 250 000 €.

En principe le vote pour la vente d'un legs n'est pas requis, mais par mesure de prudence, au cas où la Confédération Nationale des SPA de France à Lyon à laquelle le refuge est affilié pour pouvoir accepter

S.P.A. DU CHABLAIS

Société Protectrice des Animaux du Chablais

Chenil/Fourrière – Rte de la Versoie- Le Genevray - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. : 04 50 70 26 54
e-mail : spaduchablais@wanadoo.fr - site internet : www.spaduchablais.asso.fr

des legs, demanderait une votation en AG, il est décidé de procéder à un vote. La vente de l'appartement est approuvée à l'unanimité.

Il est aussi mentionné que la SPA a reçu en legs le 7 juin 2007 une assurance vie de 27 162.66 € de la part de Mme Galois.

La vente de la permanence Boulevard Carnot à Thonon a été finalisée pour un montant de 35 000 €. Achetée en juillet 2003 pour 32 626 €, cette vente dégage un gain net environ 2 000 €.

DEMISSION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Matt Janssens, Brigitte Zisset et Gill Winter ont démissionné du Conseil d'Administration en fin d'année 2006.

ELECTION NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La candidature de Mme Nadia Randon en tant que membre du Conseil d'Administration est proposée. Elle est acceptée à l'unanimité.

REELECTION MEMBRES SORTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marcelle Bernot, Chantal Dubouloz, Marinella Emery se représentent au Conseil d'administration, ce qui est accepté à l'unanimité.

Intervention de Mr. Jean Denais, maire de Thonon et président du SERTE

M. Jean Denais arrive à la réunion vers 20h00 et prend la parole. Il fait part d'une très bonne nouvelle, à savoir que le SERTE a reçu du SED à Annecy, qui gère les terrains contigus au refuge, une convention qui sera signée la première semaine de juillet. Cela permettra de disposer d'environ 3800 m² de parc d'ébats pour les chiens.

M. Jean Denais admet que le refuge actuel présente de sérieux problèmes de conception, notamment au niveau de l'assainissement et promet qu'il sera revu et refait. Il indique par ailleurs que la consommation d'eau et les frais inhérents à la fosse septique (le refuge n'est pas relié au réseau d'égouts) sont plus conséquents que prévu. Il faudra donc que la SPA signe une nouvelle convention avec le SERTE, l'ancienne datant de plus de 25 ans, où il faudra intégrer ces surcoûts.

La route d'accès qui est pour le moment en terre battue, sera goudronnée très prochainement.

Un membre dans l'assemblée prend la parole et, très étonné par la conception des lieux, notamment les toits de tôle, demande à M. Denais de bien vouloir confirmer que le refuge a été installé de manière provisoire, comme indiqué clairement lors de la précédente assemblée générale. Réponse négative de la part de M. Denais qui affirme que le refuge est maintenant définitif. S'il est prévu de refaire en dur les bâtiments administratifs et la chatterie, les box des chiens resteront tels qu'ils sont actuellement. Consternation dans l'assemblée, qui ne peut accepter une telle décision.

Jean-Luc Robier demande à ce qu'une grille d'évacuation soit installée devant chaque box, afin d'assurer un minimum d'hygiène.

Patricia Dolciani constate que les travaux ont été mal faits et demande à ce qu'ils soient revus, dans leur ensemble.

S.P.A. DU CHABLAIS

Société Protectrice des Animaux du Chablais

Chenil/Fourrière – Rte de la Versoie- Le Genevray - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. : 04 50 70 26 54
e-mail : spaduchablais@wanadoo.fr - site internet : www.spaduchablais.asso.fr

S'ensuivent, après le départ de M. Denais, des discussions diverses entre tous les membres présents et le conseil d'administration. Tout le monde s'étonne du coût annoncé, soit 250 000 €. Il faut aussi résoudre le problème épineux des box en tôle : ceux-ci sont de véritables fours en été et très froids en hiver. De plus, aucune pente n'a été prévue, ce qui rend le nettoyage très ardu. Il est précisé par les membres du conseil d'administration que le refuge ne correspond pas à ce qui avait été souhaité. Contrairement à ce qui avait été prévu, aucune séance de travail avec l'architecte et les corps de métier n'ont pu avoir lieu pour étudier ensemble les besoins et le refuge a été construit sans jamais tenir compte de l'avis de l'association qui avait souhaité en priorité des box en dur, fermés en hiver et avec cours extérieures comme dans l'ancien chenil de Vongy. Malheureusement la SPA n'a jamais été consultée par le SERTE lors de l'élaboration et la construction de ce refuge « provisoire », ni d'ailleurs pour le soi-disant « définitif ».

ENQUETES MALTRAITANCE ET POST ADOPTION

Jean-Luc Robier, membre du CA et enquêteur prend la parole.

En 2006, une cinquantaine d'enquêtes sur des animaux de compagnie ont été réalisées. Deux chiens ont été retirés suite à des problèmes de maltraitance, mais le 80 % des enquêtes concerne des problèmes de voisinage ainsi qu'une méconnaissance de la loi : en effet, l'association ne peut intervenir qu'en cas de maltraitance physique ou si le propriétaire ne respecte pas les conditions de détention de son animal.

En ce qui concerne les animaux de ferme, une trentaine d'enquêtes ont été effectuées :

- Saint Jean d'Aulps pour des moutons qui étaient mal nourris et non rentrés dans leur bergerie en plein mois de décembre 2006. La SPA a obtenu de la mairie que les moutons soient rentrés et nourris correctement. Ce jour là, un vétérinaire, la gendarmerie et la DSV (Direction des Services Vétérinaires) étaient présents.
- Des avertissements ont également été donnés pour des problèmes de sabots, manque d'eau et de nourriture ; suite à nos diverses interventions, les propriétaires concernés ont fait le nécessaire.
- La SPA a obtenu la condamnation de M. Mérandon d'Allinges à 350 € d'amende pour maltraitance sur des bovins, 150 € étant alloués à la SPA.
- Plainte a été déposée le 23 août 2006 suite à la mort du cheval de M. Adamec au Biot, torturé à mort par des anglais en état d'ébriété. Ils ont été reconnus coupables et condamnés à une amende de 3000 €.
- Le 9 novembre 2006 la SPA a obtenu la garde définitive de Nouïka, une jument saisie le 14 avril 2006 suite à des mauvais traitements infligés par son propriétaire, ce dernier étant condamné à 900 € de dommages et intérêts. Nous remercions Gilles du restaurant « Le Victoria » à Thonon, qui la garde en pension depuis.
- Des enquêtes post adoption vont pouvoir être réalisées grâce à Mme Pertuiset, qui va consacrer une partie de son temps ; elle a d'ailleurs accueilli chez elle deux très vieux chiens maltraités.
- La SPA en profite pour remercier aussi les différentes autorités (police, gendarmerie et pompiers) pour leur précieuse collaboration.

GRUPE DE TRAVAIL DE JEAN-CLAUDE ARNAUD, comportementaliste canin

Formations

Une action de formation est engagée pour que plusieurs personnes obtiennent le certificat de capacité. Un salarié, Elodie Prost et Mme la Présidente Patricia Dolciani, suivront une formation auprès de la Société Centrale Canine qui va leur permettre par équivalence d'obtenir le certificat de capacité.

Groupes de parrainage

Les groupes de parrainage ont pour objectif de donner un minimum d'éducation aux chiens qui entrent au refuge afin d'avoir le maximum de chances de réussir à être adoptés. Dans cette démarche des adolescents prennent en charge le chien et avec l'aide d'adultes lui enseignent les comportements indispensables pour vivre chez les humains. Ce travail a été éprouvé à l'époque où nous disposions du terrain Veka lorsque le refuge était situé à Vongy. Les résultats étaient particulièrement encourageants. Malheureusement, cela n'a pas pu être reconduit car il n'y a pas de terrain disponible actuellement au refuge du Genevray et de ces équipes il ne reste au refuge plus que deux bénévoles Aline et Mallory.

S.P.A. DU CHABLAIS

Société Protectrice des Animaux du Chablais

Chenil/Fourrière – Rte de la Versoie- Le Genevray - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. : 04 50 70 26 54
e-mail : spaduchablais@wanadoo.fr - site internet : www.spaduchablais.asso.fr

Comme M. Denais vient de nous l'annoncer, prochainement un terrain d'ébat va être créé en juxtaposition du nouveau refuge et dès que ce parc d'ébat sera opérationnel nous réactiverons les groupes de parrainage. Une publication sera lancée par voie de presse pour inviter de nouveaux adolescents à nous rejoindre.

A cette occasion le fonctionnement des équipes de parrainage sera modifié, en particulier il sera demandé aux parents de s'investir davantage pour suivre leurs enfants.

Comportement Canin

Jean-Claude Arnaud, comportementaliste, travaille bénévolement pour la SPA. Cette action se déroule en amont et en aval du travail du refuge. En 2006 ce sont douze interventions qui ont été assurées chez des personnes envisageant d'abandonner leur chien, afin de les aider à régler leurs difficultés. Ce type d'intervention n'est pas toujours couronné de succès, en effet lorsque les propriétaires se sont mis dans la tête qu'ils voulaient abandonner, il est parfois difficile de les faire changer d'avis. Toujours en 2006, huit interventions d'aide auprès d'adoptants ont permis de régler les difficultés rencontrées durant les premiers jours d'arrivée du chien dans la famille. Ces dernières actions ont toutes été couronnées de succès.


Jacky

Jean-Claude et Josiane Arnaud ont pris en charge le petit chien Jacky, arrivé au refuge en octobre 2006 souffrant de malnutrition et dans un état de cachexie. Jacky portera à vie les séquelles de ces carences nutritionnelles, mais il est maintenant dans un état acceptable, ayant doublé son poids en quelques mois.

La réunion s'est terminée à 21h00.

Le 3 juillet 2007

Patricia Dolciani, Présidente



Marinella Emery, Secrétaire

